



SECRETARIAT GENERAL

DÉCISION CODEP-SGE-2013-055922 du 14 octobre 2013

relative à la désignation de 4 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression spécialement conçus pour les INB et aux équipements sous pression implantés dans une installation nucléaire de base

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son chapitre VII du titre V du livre V et ses articles L. 592-23 et L. 592-24 ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9 ;

Sur le rapport du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :**Article 1^{er}**

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe de la présente décision, sont désignés en qualité d'agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression spécialement conçus pour les INB et aux équipements sous pression implantés dans une installation nucléaire de base.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire français.

Article 2

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe de la présente décision, sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues aux articles L. 557-59, L. 592-23 et L. 592-24 du code de l'environnement.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 14 octobre 2013

Signé par
Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

ANNEXE

DÉCISION CODEP-SGE-2013-055922 du 14 octobre 2013

relative à la désignation de 4 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression spécialement conçus pour les INB et aux équipements sous pression implantés dans une installation nucléaire de base

Liste des 4 agents habilités à exercer les missions de police judiciaire

Nom – Prénom	Niveau d'habilitation		
	Équipement sous pression Niveau 1	Équipement sous pression Niveau 2	chargé du contrôle de la fabrication des ESPN
Mme GAUTHIER Annelaure	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme MARTIN-MERIADEC Célia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M VAYSSE Gauthier	<input checked="" type="checkbox"/>		
M VERGAERT Sylvain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>